



Station et antenne réceptrice du système de positionnement global (GPS), centrées sur un repère géodésique.

Énergie, Mines et Ressources Canada

du SIG et de la gestion de la base de données pour gérer l'information cadastrale sur les parcs nationaux, les terres des autochtones ainsi que les territoires du nord canadien, constitue également un élément important.

Les activités d'EMR en matière de géomatique sont menées par le SLCT, par l'intermédiaire des centres canadiens des levés, de la cartographie et de la télédétection, de la Direction de la planification, de la coordination et des services, ainsi que de la Division des systèmes d'information géographique.

#### Centre canadien des levés

Le Centre canadien des levés (CCL) est l'organisme-cadre national en matière de relevements. La Division des levés officiels est chargée d'effectuer et de réglementer tous les levés officiels des terres canadiennes et d'enregistrer les intérêts et les droits liés à ces terres, particulièrement ceux des peuples autochtones du pays. La Division des levés géodésiques établit et maintient des réseaux nationaux de contrôle géodésique, et la Commission de la frontière internationale est responsable des levés pour les frontières nationales.

Le CCL entretient d'étroites relations de travail avec le secteur privé et les associations professionnelles. Les projets conjoints comprennent entre autres des études sur des modèles de géoïde, sur l'instrumentation et sur l'élaboration

d'applications de positionnement par satellite. Ces dernières constituent une grande partie de la participation internationale du Centre. Récemment, le CCL a fourni de l'assistance technique à l'Indonésie, le Zimbabwe, l'Égypte et la Tanzanie.

#### Centre canadien de cartographie

Le Centre canadien de cartographie (CCC) produit et gère les cartes topographiques nationales et les données de base informatisées connexes. Il est responsable des cartes aéronautiques, des cartes géographiques, de l'Atlas national du Canada, de la publication des noms géographiques et des cartes électorales. La R-D en matière de technologie cartographique est entreprise par le Centre canadien de géomatique.

Le CCC prend une grande part à l'établissement de normes nationales pour la cartographie topographique et géographique numérique. La disponibilité de normes adoptées par tous est essentielle.

#### Centre canadien de télédétection

La mission du Centre canadien de télédétection (CCT) consiste à améliorer la technologie de télédétection, à acquérir et à distribuer des données de télédétection, et à travailler avec l'industrie canadienne de télédétection en plein essor. Outre ses 120 employés, le CCT fait appel à 100 contractuels qui

travaillent à divers projets de développement et de transfert de technologie.

Le CCT est chargé de la R-D en télédétection au gouvernement fédéral, en particulier du Bureau de planification Radarsat (BPR) depuis sa création. Ce bureau planifie le lancement d'un satellite radar en bande C pour 1994. Les travaux du Centre portent sur la technologie et les applications radar ainsi que sur la préparation en vue du ERS-1, du Radarsat et d'autres satellites radar.

#### Direction de la planification, de la coordination et des services

La Direction de la planification, de la coordination et des services exerce de nombreuses fonctions : coordination des activités du Secteur, notamment les relations à l'intérieur et à l'extérieur du pays, planification stratégique, gestion des services de reproduction et de distribution des cartes et photographies aériennes, mise en marché de produits en format numérique et sur vidéodisque.

La Direction est responsable de la distribution des cartes topographiques, aéronautiques, géographiques, notamment celles de l'Atlas national du Canada. Elle fournit aux compagnies privées des services de reproduction qui leur permettent de s'en servir comme matériel de base pour des produits à valeur ajoutée. Elle a aidé également des organismes et des firmes dans la conception et la production de ces produits.

#### Division des systèmes d'information géographique

Étant donné leur importance, le Secteur a créé la Division des systèmes d'information géographique. Son mandat est d'établir et de maintenir des normes nationales en matière de SIG, d'effectuer des recherches et d'appuyer le développement de l'industrie canadienne, d'élaborer des politiques et des stratégies nationales à long et à court terme, de promouvoir et coordonner l'élaboration et l'application des SIG au niveaux fédéral, provincial et municipal.